



Comptes consolidés  
du premier semestre



# COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 30 JUIN 2018

---

<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	<b>4</b>	Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9
Présentation du groupe Crédit Agricole Assurances	4	Tableau de variation des capitaux propres	10
Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole Assurances	5	Tableau des flux de trésorerie	12
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>6</b>	Notes annexes sur les effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	15
Bilan Actif	6	<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>23</b>
Bilan Passif	7		
Compte de Résultat	8		

---

# CADRE GÉNÉRAL

## PRÉSENTATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, société anonyme française administrée par un Conseil d'administration, est la holding du groupe Crédit Agricole qui regroupe, sous le contrôle de Crédit Agricole S.A., les participations du groupe dans les différentes compagnies d'assurance et de réassurance, en France et à l'étranger.

L'objet de Crédit Agricole Assurances est de prendre ou de gérer des participations dans les entreprises d'assurance ou de réassurance sans intervenir directement pour délivrer des garanties d'assurance ou pour prendre des engagements de réassurance.

Le groupe Crédit Agricole Assurances est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

### Renseignements juridiques et sociaux

- Dénomination sociale: CREDIT AGRICOLE ASSURANCES
- Forme : société anonyme à Conseil d'administration
- Siège : 50/56, rue de la Procession 75015 PARIS
- Capital : 1 490 403 670 euros (dernière modification 27 juillet 2016)
- Greffe d'immatriculation : Tribunal de commerce de Paris
- N° de gestion greffe : 2004 B 01471

### Renseignements INSEE

- N° Siren : 451 746 077
- N° Siret siège : 451 746 077 00036
- Code NAF : 6420Z (Activités des sociétés holding)
- Catégorie juridique : 5599 (Société anonyme à conseil d'administration)

### Renseignements fiscaux

- N° T.V.A : FR 27 451 746 077 (n° intracommunautaire)
- Régime T.V.A : Réel normal

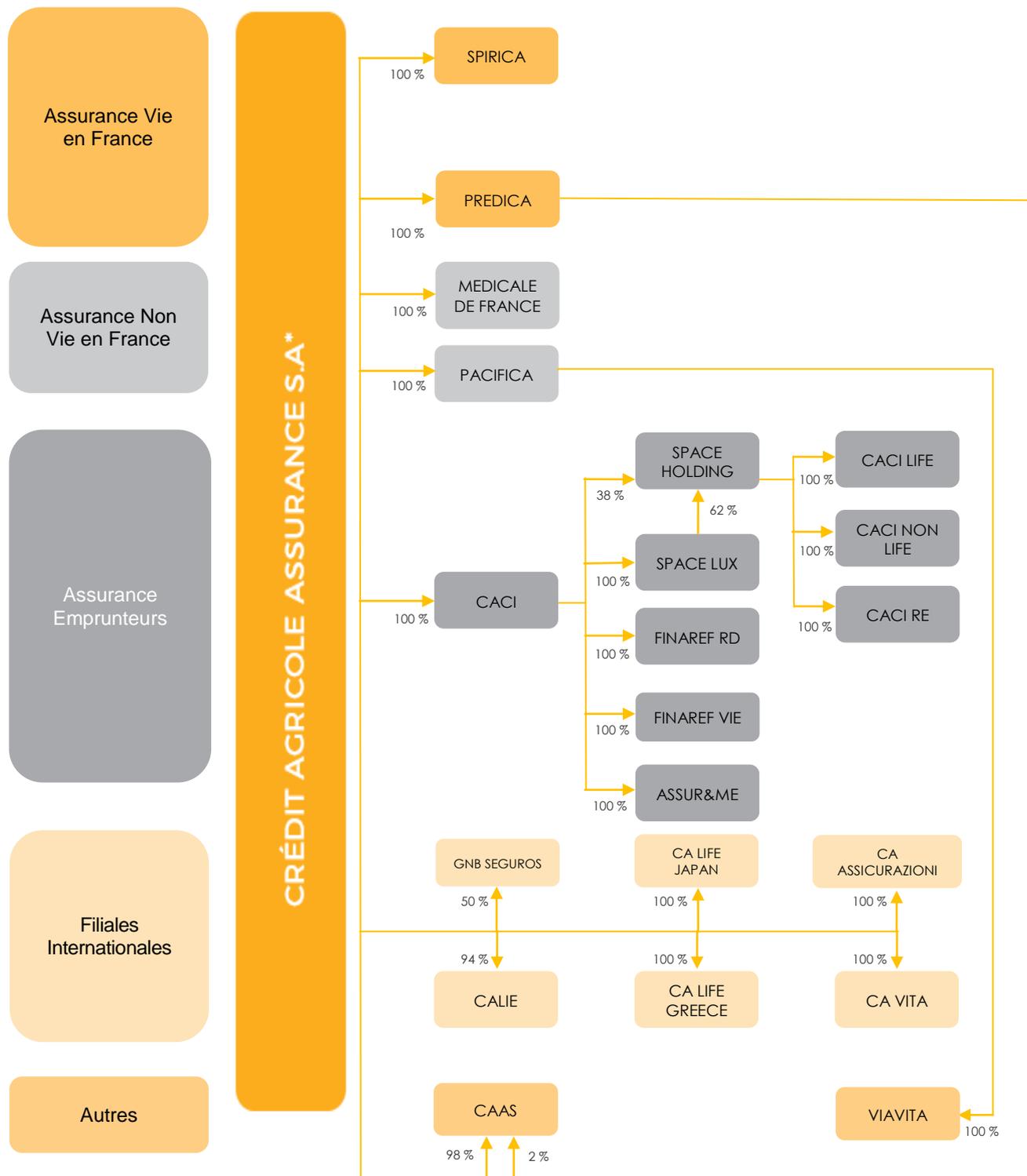
### Actionnariat

Le capital de Crédit Agricole Assurances est constitué de 149 040 367 actions de 10 € chacune, détenues par :

- Crédit Agricole S.A : 99.99%
- Autres administrateurs : 0.01%

# ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

L'organigramme ci-dessous représente le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances, à l'exception des entités structurées consolidées, des entités mises en équivalence et des sociétés immobilières. L'ensemble du périmètre de consolidation est présenté en note 7.



\*La holding Crédit Agricole Assurances S.A. est présentée en « autres » dans l'information sectorielle.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
Ecart d'acquisition		872	872	872
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance		-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		271	264	264
<b>Actifs incorporels</b>		<b>1 143</b>	<b>1 136</b>	<b>1 136</b>
Immobilier de placement	Note 5.1	6 483	6 103	6 103
Immobilier de placement en UC		-	-	-
Placements financiers	Note 5.2	301 682	296 280	293 759
Placements financiers en UC	Note 5.2	61 339	59 635	59 635
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 5.2	1 654	1 689	1 689
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	Note 5.5	2 907	2 864	2 864
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>Note 5.1 à 5.5</b>	<b>374 065</b>	<b>366 572</b>	<b>364 050</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>		<b>1 771</b>	<b>1 651</b>	<b>1 651</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		212	216	216
Frais d'acquisition reportés		1 027	971	971
Participation aux bénéfices différée active		-	-	-
Actifs d'impôt différé		66	45	45
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		2 854	2 082	2 082
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		119	84	84
Créances d'impôt exigible		20	262	262
Autres créances		4 684	4 348	4 348
<b>Autres actifs</b>		<b>8 982</b>	<b>8 007</b>	<b>8 008</b>
<b>Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b> <small>(1)</small>		<b>257</b>	<b>265</b>	<b>265</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>1 118</b>	<b>1 897</b>	<b>1 898</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>387 336</b>	<b>379 527</b>	<b>377 008</b>

(1) Le montant inclut les actifs de CA Life Greece.

## BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
Capital social ou fonds équivalents		1 490	1 490	1 490
Primes d'émission, de fusion et d'apport		7 375	7 375	7 375
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 702	2 912	2 604
Résultats cumulés		3 135	4 369	3 014
Résultat net consolidé de l'exercice		540		1 352
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>15 242</b>	<b>16 146</b>	<b>15 835</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		111	98	98
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>15 353</b>	<b>16 244</b>	<b>15 933</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>Note 5.7</b>	<b>162</b>	<b>162</b>	<b>162</b>
Dettes subordonnées	Note 5.8	4 909	4 854	4 854
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		1 992	1 973	1 973
<b>Dettes de financement</b>		<b>6 901</b>	<b>6 827</b>	<b>6 827</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		149 365	142 739	142 739
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance UC		52 537	50 098	50 098
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	<b>Note 5.9</b>	<b>201 902</b>	<b>192 837</b>	<b>192 837</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		95 800	97 253	97 253
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		34	41	41
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC		8 657	9 565	9 565
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	<b>Note 5.9</b>	<b>104 491</b>	<b>106 859</b>	<b>106 859</b>
<b>Participation aux bénéfices différée passive</b>	<b>Note 5.10</b>	<b>21 504</b>	<b>23 577</b>	<b>21 478</b>
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>		<b>327 897</b>	<b>323 272</b>	<b>321 174</b>
Passifs d'impôt différé		450	530	420
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		7 330	6 037	6 037
Dettes d'exploitation représentées par des titres		-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		600	285	285
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		1 932	2 112	2 112
Dettes nées des opérations de réassurance cédée		1 363	1 267	1 267
Dettes d'impôt exigible		111	20	20
Instruments dérivés passifs		15	37	37
Autres dettes		24 994	22 503	22 503
<b>Autres passifs</b>		<b>36 795</b>	<b>32 790</b>	<b>32 681</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées <sup>(1)</sup></b>		<b>228</b>	<b>231</b>	<b>231</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>387 336</b>	<b>379 527</b>	<b>377 008</b>

(1) Le montant inclut les passifs de CA Life Greece.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2018	30.06.2017
Primes émises	Note 6.1	17 201	16 272
Variation des primes non acquises		(579)	(561)
<b>Primes acquises</b>		<b>16 622</b>	<b>15 711</b>
<b>Chiffre d'affaires ou produits des autres activités</b>		<b>86</b>	<b>67</b>
Produits des placements		3 977	4 051
Charges des placements		(191)	(325)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		35	1 289
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(1 047)	1 619
Variation des dépréciations sur placements		7	(28)
Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Note 6.3	364	-
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>Note 6.2</b>	<b>3 145</b>	<b>6 606</b>
<b>Charges des prestations des contrats</b>	<b>Note 6.4</b>	<b>(16 724)</b>	<b>(19 408)</b>
Produits des cessions en réassurance		259	240
Charges des cessions en réassurance		(301)	(291)
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>		<b>(42)</b>	<b>(51)</b>
Frais d'acquisition des contrats		(1 023)	(1 008)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-
Frais d'administration		(833)	(807)
Autres produits et charges opérationnels courants		(175)	(105)
Autres produits et charges opérationnels		(9)	(7)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 047</b>	<b>998</b>
Charges de financement	Note 5.8	(307)	(140)
Impôts sur les résultats	Note 6.5	(191)	(184)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées <sup>(1)</sup>		(1)	30
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>548</b>	<b>704</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(8)	2
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>540</b>	<b>702</b>

(1) Le montant inclut les résultats de CA Life Greece.

## ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	30.06.2018	30.06.2017
<b>Résultat net</b>	<b>548</b>	<b>704</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 196)	(2 027)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(9)	(119)
Reclassement des gains et pertes sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(364)	-
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	1 315	1 684
<b>Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(254)</b>	<b>(462)</b>
<b>Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>46</b>	<b>62</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(211)</b>	<b>(398)</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1	-
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	-	-
<b>Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>
<b>Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4</b>	<b>(6)</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(207)</b>	<b>(404)</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>341</b>	<b>300</b>
Dont part du Groupe	330	298
Dont participations ne donnant pas le contrôle	8	2

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital social ou fonds équivalents	Primes d'émission de fusion et d'apport	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
<b>SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>1 490</b>	<b>7 375</b>	<b>2 793</b>	<b>(11)</b>	<b>2 782</b>	<b>3 347</b>	<b>14 994</b>	<b>34</b>	<b>15 028</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(170)	(8)	(178)	-	(178)	1	(177)
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	1 352	1 352	4	1 356
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(170)</b>	<b>(8)</b>	<b>(178)</b>	<b>1 352</b>	<b>1 174</b>	<b>5</b>	<b>1 179</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(261)	(261)	(5)	(266)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	4	4	(7)	(3)
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	(76)	(76)	-	(76)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	71	71
<b>SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>1 490</b>	<b>7 375</b>	<b>2 623</b>	<b>(19)</b>	<b>2 604</b>	<b>4 366</b>	<b>15 835</b>	<b>98</b>	<b>15 933</b>

(en millions d'euros)	Capital social ou fonds équivalents	Primes d'émission de fusion et d'apport	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
<b>SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	1 490	7 375	2 623	(19)	2 604	4 366	15 835	98	15 933
Impacts de l'application de la norme IFRS 9			340	(32)	308	3	311		311
<b>SITUATION À L'OUVERTURE AU 1ER JANVIER 2018</b>	1 490	7 375	2 963	(51)	2 912	4 369	16 146	98	16 244
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(211)	4	(207)	-	(207)	-	(207)
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	540	540	8	548
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	(211)	4	(207)	540	333	8	341
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(1 212)	(1 212)	(3)	(1 215)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(3)	-	(3)	-	(3)	5	2
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	(43)	(43)	-	(43)
Autres variations	-	-	-	1	1	20	20	4	24
<b>SITUATION À LA CLÔTURE AU 30 JUIN 2018</b>	1 490	7 375	2 748	(46)	2 702	3 675	15 242	111	15 353

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

---

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole Assurances.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018	30.06.2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 118	910
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	600	445
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE NETTE DE TRÉSORERIE PASSIVE</b>	<b>518</b>	<b>465</b>
<i>en millions d'euros</i>	30.06.2018	30.06.2017
<b>Résultat opérationnel avant impôt</b>	<b>1 047</b>	<b>998</b>
Plus et moins-values de cession des placements	(29)	(1 290)
Dotations nettes aux amortissements	44	49
Variation des frais d'acquisitions reportés	(53)	(74)
Variation des dépréciations	(14)	27
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	6 502	7 872
Dotations nettes aux autres provisions	(1)	(2)
Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	124	(1 290)
Autres éléments sans décaissements de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	(11)	(180)
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement</b>	<b>6 563</b>	<b>5 112</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation	1 412	1 095
Variation des valeurs données ou reçues en pension	818	761
Impôts nets décaissés	97	(95)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)	153	61
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>10 089</b>	<b>7 932</b>
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(103)	(723)
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	193
Prises de participation dans des entreprises mises en équivalence	(44)	(63)
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	72
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>(147)</b>	<b>(521)</b>
Cession de placement financiers (y compris UC) et instruments dérivés	52 053	46 385
Cessions d'immobilier de placement	189	-
Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements</b>	<b>52 242</b>	<b>46 385</b>
Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(60 908)	(54 134)
Acquisitions d'immobilier de placement	(358)	-
Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements</b>	<b>(61 266)</b>	<b>(54 134)</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(50)	(64)
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(47)</b>	<b>(59)</b>
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>(9 217)</b>	<b>(8 329)</b>

## Etats financiers consolidés

<i>en millions d'euros</i>	<b>30.06.2018</b>	<b>30.06.2017</b>
Emissions d'instruments de capital	-	-
Dividendes payés (1)	(1 258)	(308)
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires</b>	<b>(1 258)</b>	<b>(308)</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	1 011	(6)
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(1 012)	(6)
Intérêts payés sur dettes de financement	(235)	(42)
<b>Flux de trésorerie liés au financement du Groupe</b>	<b>(236)</b>	<b>(54)</b>
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>(1 494)</b>	<b>(362)</b>
Flux de changement de méthode comptable	(474)	-
<b>Autres flux de variation de trésorerie</b>	<b>(474)</b>	<b>-</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 613	1 228
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>10 089</b>	<b>7 932</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>(9 217)</b>	<b>(8 329)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>(1 494)</b>	<b>(362)</b>
Autres flux de variation de trésorerie	(474)	-
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	2	(4)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN 2018</b>	<b>518</b>	<b>465</b>

(1) Les dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ont été reclassés des activités de financement vers les activités opérationnelles.

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Actifs financiers	31.12.2017	01.01.2018										
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9										
	Valeur au bilan selon IAS 39	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Instruments dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	Investissements dans les entreprises mises en équivalence
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances	Titres de dettes		
	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
(en millions d'euros)												
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106 795	8 570	33 895	59 635	-	667	4 028					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	667					667						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (1)	46 493	8 570	33 895				4 028					
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 635			59 635								
Instruments dérivés	1 022					1 022						
IAS 39												
Actifs disponibles à la vente	233 754	22 300	18 838				192 573	43				
Prêts et créances	2 707		2 148						559			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	10 805						10 805					
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	265									265		
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	2 864											2 864
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	358 212											
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9		-	-	64			2 458		(1)			
01.01.2018												
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		-	30 870 (a)	54 945 (a)	59 635 (b)	-	1 689 (c)	209 864 (a)	43 (a)	558 (a)	265	2 864

- (a) Correspond à la ligne « Placements financiers » du bilan au 01/01/2018  
(b) Correspond à la ligne « Placements financiers en UC » du bilan au 01/01/2018  
(c) Correspond à la ligne « Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés » du bilan au 01/01/2018

## Etats financiers consolidés

Les autres actifs qui sont dans le périmètre de la norme IFRS 9 (tels que la trésorerie ou les dépôts espèces) ne font pas l'objet d'un changement de catégorie comptable en date de première application. Par ailleurs, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers du groupe.

(1) Les reclassements liés aux actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

	IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont actifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9 (*)	Reclassement effectué par choix
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	46 493	46 493	
Instruments de dettes	30 764	30 764	
Instruments de capitaux propres	15 729	15 729	

\* Classement selon IFRS 9 des postes en valeur IAS 39

## Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations comptabilisées au 31/12/2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers les corrections de valeur pour pertes comptabilisées au 1er janvier 2018 selon les dispositions d'IFRS 9 :

Dépréciations sur actifs financiers		31.12.2017	01.01.2018							
			IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations							
		IAS 39 - Montant de la dépréciation	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
			Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		Prêts et créances	Titres de dettes
				Instrument de capitaux propres	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
<i>(en millions d'euros)</i>										
	Actifs disponibles à la vente	(642)	-	(611)	(29)	-	(1)	(1)	-	-
	Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations selon IAS 39	Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39</b>	<b>(642)</b>								
	<b>Retraitements des dépréciations selon IFRS 9</b>		-	611	-	-	(120)	1	(1)	-
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39		-	-	-	-	(1)	-	-	-
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39		-	611	-	-	(117)	1	-	-
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39		-	-	-	-	-	-	(1)	-
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39		-	-	-	-	(2)	-	-	-
01.01.2018	<b>Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9</b>		-	-	-	-	(121)	-	(1)	-

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciation (ou buckets) sous IFRS 9 au 1er janvier 2018 est la suivante :

Actifs financiers	01.01.2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(82)	(38)	(1)
Prêts et créances	-	-	-
Titres de dettes	(82)	(38)	(1)
Actifs financiers au coût amorti	(1)	-	-
Prêts et créances	(1)	-	-
Titres de dettes	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(83)</b>	<b>(38)</b>	<b>(1)</b>

## Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement

Le tableau suivant présente la situation au 30 Juin 2018 des Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9 :

	30.06.2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
	Valeur au bilan	Produits/ charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	3 959	(78)	3 959	(8)	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 959	(78)	3 959	(8)	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-		-	-	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti</b>	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti</b>	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 959</b>	<b>(78)</b>	<b>3 959</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018

	Impact de 1 <sup>ère</sup> application d'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017 - NORME IAS 39</b>	<b>15 933</b>	<b>15 835</b>	<b>98</b>
<b>Incidence sur les réserves</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	580		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	1		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	-		
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	7		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	7		
Passifs (vers Juste valeur par résultat)	-		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables	(75)		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	-		
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)	-		
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)	-		
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur	-		
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	(16)		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-		
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	-		
Reclassement des gains et pertes sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(494)		
<b>Réserves - hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>3</b>		
<b>Réserves - entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>		
<b>Réserves - activités abandonnées</b>	<b>-</b>		
<b>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>340</b>	<b>340</b>	<b>-</b>
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(581)		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-		
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	305		
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(1)		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables	75		
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur	15		
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	494		
Reclassement des gains et pertes sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-		
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>308</b>		
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence</b>	<b>31</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>		

## Etats financiers consolidés

	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	(32)	(32)	-
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	-		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence	(32)		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-		
<b>Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9</b>	<b>311</b>	<b>311</b>	<b>-</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018 - NORME IFRS 9</b>	<b>16 244</b>	<b>16 146</b>	<b>98</b>

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Sommaire détaillé des notes

<b>NOTE 1</b>	<b>Principes et méthodes applicables dans le groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés</b>	<b>24</b>	<b>5.5</b>	Investissements dans les entreprises mises en équivalence	60
	Normes applicables et comparabilité	24	<b>5.6</b>	Capitaux propres	63
	Principes et méthodes comptables	26	<b>5.7</b>	Provisions pour risques et charges	63
<b>NOTE 2</b>	<b>Principales opérations de structure et événements significatifs de la période</b>	<b>37</b>	<b>5.8</b>	Dettes de financement	63
<b>NOTE 3</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>38</b>	<b>5.9</b>	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	64
<b>NOTE 4</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>39</b>	<b>5.10</b>	Participation aux bénéfices différée nette	66
	Compte de résultat sectoriel	39	<b>NOTE 6</b>	<b>Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>67</b>
	Bilan sectoriel	41	<b>6.1</b>	Analyse du chiffre d'affaires - Chiffre d'affaires par segment d'activité	67
<b>NOTE 5</b>	<b>Notes relatives au bilan</b>	<b>45</b>	<b>6.2</b>	Produits des placements nets de charges	67
<b>5.1</b>	Immobilier de placement	45	<b>6.3</b>	Informations à fournir sur l'approche par superposition	69
<b>5.2</b>	Placements des activités d'assurance	45	<b>6.4</b>	Charges des prestations des contrats	70
<b>5.3</b>	Juste valeur des instruments financiers	49	<b>6.5</b>	Charge d'impôt	71
<b>5.4</b>	Risque de crédit	55	<b>NOTE 7</b>	<b>Périmètre de consolidation</b>	<b>72</b>

## NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés

### Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole Assurances au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole Assurances sur

l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS	Date du règlement de l'Union Européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018
Amendements à IFRS 4 Contrats d'assurance Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et la norme IFRS 17	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1er janvier 2018
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018
Amendements à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1er janvier 2018
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1er janvier 2017 1er janvier 2018 1er janvier 2018
Amendements à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1er janvier 2018
Amendements à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1er janvier 2018
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1er janvier 2018

Ainsi, le groupe Crédit Agricole Assurances publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre « Principes et méthodes comptables » ci-après).

La norme *IFRS 9 Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme *IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées (IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats*

de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité).

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17).

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole Assurances a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de

l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

#### NORMES PUBLIÉES PAR L'IASB ET ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2018

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier, pour Crédit Agricole Assurances :

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS	Date du règlement de l'Union Européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter de
Amendements à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 <sup>(1)</sup>
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1er janvier 2019

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des contrats de location pour les locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition et le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018 et intégreront au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

#### NORMES PUBLIÉES PAR L'IASB MAIS NON ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2018

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017, remplacera la norme IFRS 4. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (i.e. contrats d'assurance émis, traités de réassurance émis et détenus, et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance).

Afin d'appliquer les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des passifs des contrats d'assurance, l'entité doit regrouper ses contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur profitabilité estimée à la souscription. Elle doit ainsi, au moment de la comptabilisation initiale, identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis diviser chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats). L'entité ne doit pas classer dans un même groupe des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

IFRS 17 introduit un modèle général d'évaluation prospectif des passifs d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme des flux de trésorerie d'exécution (i.e. les estimations des flux de trésorerie futurs, actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et ajustées au titre du risque non financier) et de la marge sur services contractuels (CSM). Cette dernière correspond au profit non acquis, que l'entité comptabilisera en résultat à mesure qu'elle fournira les services aux assurés. Elle ne peut pas être négative : en cas de contrat déficitaire à l'origine, la perte future doit être comptabilisée immédiatement en résultat.

A chaque date de clôture ultérieure, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance doit être réévaluée comme étant la somme du passif au titre de la couverture restante (constitué des flux de trésorerie d'exécution

afférents aux services futurs et de la marge sur services contractuels à cette date) et du passif au titre des sinistres survenus (constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés). La marge sur services contractuels est ajustée des changements de flux relatifs aux services futurs provenant d'hypothèses non financières. Celle-ci ne pouvant pas être négative, les variations des flux de trésorerie d'exécution non compensées par les variations de la CSM doivent être reconnues en résultat.

Ce modèle général fait l'objet d'adaptations pour certains contrats d'assurance présentant des caractéristiques spécifiques. Ainsi, pour les contrats d'assurance avec participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit « Variable Fee Approach » (VFA), qui permet d'intégrer, dans l'ajustement de la marge sur services contractuels, l'ensemble des changements de flux relatifs aux services futurs, y compris ceux relatifs aux hypothèses financières ainsi qu'aux options et garanties.

Enfin, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit « Premium Allocation Approach » (PAA), qui repose sur la méthode de la répartition des primes pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante du groupe, à condition que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, ou que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 17 dans les délais requis, en y intégrant l'ensemble des fonctions impactées (comptabilité, actuariat, contrôle de gestion, informatique, achats, etc.). Au cours de l'année 2017, une phase de cadrage a permis d'identifier et d'évaluer l'ensemble des enjeux liés à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 et de mener une première évaluation de ses impacts pour le Groupe. En 2018 a démarré la phase de mise en œuvre de la norme, dont les travaux sont structurés autour de chantiers permettant de répondre aux différents enjeux identifiés (méthodologie comptable et actuarielle, comptabilité, consolidation, processus, modèles actuariels, gestion des données, systèmes d'information, etc.). Ces travaux se poursuivront d'ici l'entrée en vigueur de la norme.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de Crédit Agricole Assurances et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole Assurances sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés, les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées pour l'évaluation des mêmes postes des états financiers que dans

les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## Principes et méthodes comptables

### INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IAS 39 ET IAS 32)

#### Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit Agricole Assurances utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

#### Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

##### Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

##### Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute

différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## Actifs financiers

### Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instrument de dette (i.e. prêts et titres à revenus fixes ou déterminables) ; ou
- d'instrument de capitaux propres (i.e. actions).

### ■ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

#### ■ Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de Crédit Agricole Assurances pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs ; il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

### ■ Le test des caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

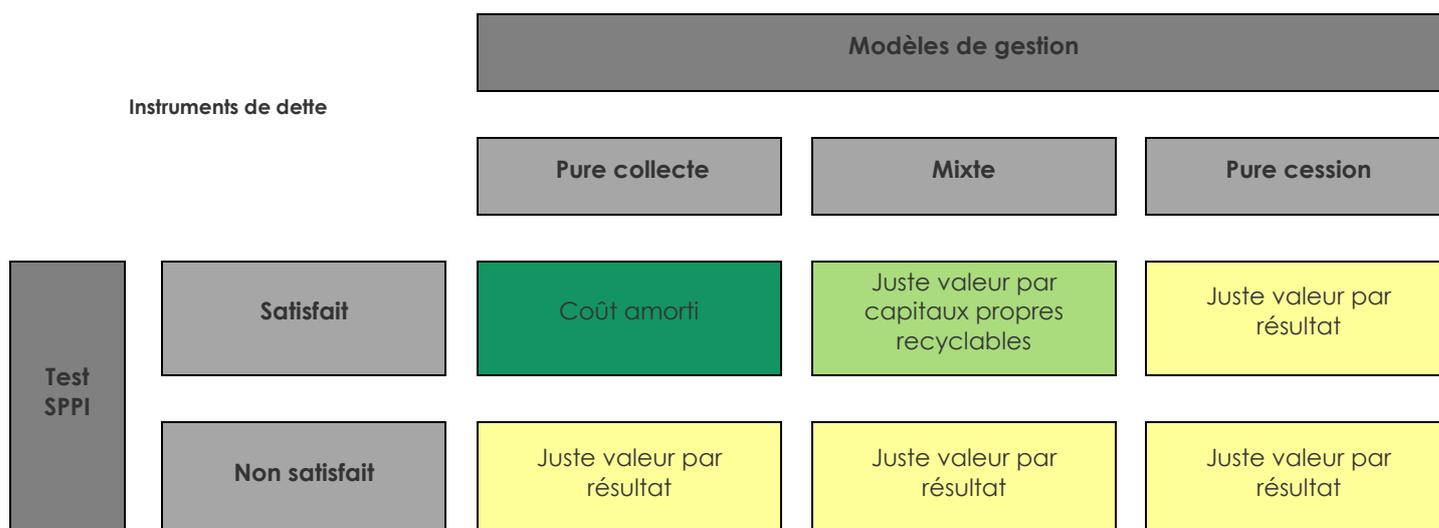
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « look-through » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test 'SPPI' peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



#### ■ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle de pure collecte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

#### ■ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

#### ■ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le

but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole Assurances détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM.
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

#### ■ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

#### ■ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

■ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

### Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

### Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata* temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

### Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;

- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

### Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Crédit Agricole Assurances emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance », publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du résultat net une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et peut être réalisée :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

Cette désignation s'applique jusqu'à la décomptabilisation des actifs financiers concernés.

En application de l'approche par superposition, Crédit Agricole Assurances reclasse, pour les actifs financiers désignés, leurs impacts en résultat net vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, afin que le montant présenté en résultat net pour ces actifs corresponde à celui qui aurait été présenté en résultat net si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à la différence, pour les actifs financiers désignés, entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans les produits des placements nets de charges, avant effets fiscaux, sur la ligne "Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition". Les

effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les résultats".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Reclassement des gains et pertes sur actifs financiers lié à l'approche par superposition".

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation aux fins de l'approche par superposition doivent répondre aux deux critères suivants :

- ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance ; et
- ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit donc d'actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

#### ■ Évaluation des impacts en résultat net des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, Crédit Agricole Assurances applique pour la reconnaissance finale des impacts en résultat net des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que Crédit Agricole Assurances aurait appliqué sous IAS 39.

#### ■ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ■ Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées (recyclées) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ■ Dépréciation des actifs financiers désignés selon IAS 39

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole Assurances utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent notamment sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Crédit Agricole Assurances prend également en considération des critères qualitatifs (difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc...).

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole Assurances constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % à la date d'arrêt ou durablement observée pendant plus de trois ans.

#### Passifs financiers

Les passifs financiers relatifs aux contrats financiers sans participation discrétionnaire sont décrits dans la partie relative aux contrats des sociétés d'assurance.

Les autres passifs financiers de Crédit Agricole Assurances sont décrits ci-dessous.

#### **Distinction dettes – capitaux propres**

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal ou de remettre de la trésorerie sont donc classés en capitaux propres.

#### **Décomptabilisation et modification des passifs financiers**

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

## Provisionnement pour risque de crédit

### Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole Assurances comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions relevant de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et gestion des risques' du Document de référence de Crédit Agricole Assurances.

### Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;

- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

### La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

### Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres de probabilité de défaut et de perte en cas de défaut sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

#### **Dégradation significative du risque de crédit**

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la probabilité de défaut à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Pour les titres, Crédit Agricole Assurances utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* », en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

#### **Instruments financiers dérivés**

##### **Classement et évaluation**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

##### **La comptabilité de couverture**

###### **■ Cadre général**

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole Assurances n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

###### **■ Documentation**

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe).

- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable).
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole Assurances.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risques et gestion des risques' du Document de référence de Crédit Agricole Assurances.

#### ■ **Evaluation**

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent.
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

#### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Les principaux placements financiers hybrides présents dans le groupe Crédit Agricole Assurances au 30 juin 2018 sont certains EMTN et des obligations convertibles. Lorsque les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, Crédit Agricole Assurances a opté pour la comptabilisation de ces instruments à la juste valeur par résultat, leurs dérivés incorporés ne sont donc pas comptabilisés séparément.

#### **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Crédit Agricole Assurances considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

#### Risque de contrepartie sur les dérivés

Crédit Agricole Assurances intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

#### Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

##### ■ Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

##### ■ Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

##### ■ Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Crédit Agricole Assurances classe en niveau 3, pour l'essentiel, des parts de Fonds Commun de Placement à Risques et des titres de participation non cotés.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole Assurances compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### Produits des placements nets de charges

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

**Produits des placements**

Ce poste comprend :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe et les prêts et créances ;
- l'amortissement des surcotes et décotes sur les valeurs amortissables ;
- les autres produits des placements, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change ;
- la quote-part dans les résultats nets des entreprises mises en équivalence.

**Charges des placements**

Ce poste enregistre :

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension ;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination ;
- les autres charges des placements (pertes de change) ;
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dettes.

**Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement**

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables, et des actifs immobiliers.

**Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat**

Ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte ;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

**Variation des dépréciations sur placements**

Ce poste comprend les variations des dépréciations des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables et au coût amorti, et des actifs immobiliers.

**Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

**PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu.

Le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

- Les commissions rémunérant des services continus sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

Dans le groupe CAA, les produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15 concernent essentiellement les produits liés à des contrats financiers sans

participation aux bénéfices discrétionnaire (rétrocessions de commissions).

## **NOTE 2** Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

### **Émission d'une dette subordonnée**

Le 29 janvier 2018, Crédit Agricole Assurances a émis des titres subordonnés d'une maturité de 30 ans auprès d'investisseurs institutionnels pour un nominal d'un milliard d'euros. Ces titres sont remboursables à partir de la 1ère date de call, soit le 29 janvier 2028 et porteront intérêt au taux fixe annuel de 2,625% jusqu'à cette date.

Suite à cette émission, Crédit Agricole Assurances a procédé au remboursement de dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole S.A. d'un montant d'un milliard d'euros.

### **NOTE 3** Événements postérieurs à la clôture

Le 24 juillet 2018, Crédit Agricole Assurances et Credito Valtellinese ont conclu un accord pour mettre en œuvre un partenariat exclusif à long terme en matière d'assurance-vie.

En accompagnement de ce partenariat, Crédit Agricole Assurances a pris une participation minoritaire dans Credito Valtellinese.

## NOTE 4 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole Assurances, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole Assurances, les activités sont organisées en 5 segments opérationnels.

Le segment « **Vie France** » regroupe les opérations d'assurance vie, épargne, retraite et prévoyance réalisées par les entités françaises du Groupe.

Le segment « **Dommages France** » regroupe principalement les produits d'assurances automobile, habitation, agricoles, garantie des accidents de la vie et la santé commercialisés en France.

Le segment « **Emprunteurs** » regroupe les activités d'assurances emprunteurs exercées en France (à l'exception de celles portées par Predica incluses dans le segment vie France) et à l'étranger.

Le segment « **International** » regroupe les activités vie et dommages réalisées à l'étranger.

Le segment « **Autres** » regroupe principalement les activités de la holding et de réassurance.

L'analyse géographique des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

### Compte de résultat sectoriel

(en millions d'euros)	30.06.2018						Total
	Vie France	Dommages France	International	Emprunteurs	Autres	Intragroupes	
Primes émises	11 875	2 520	2 776	548	-	(518)	17 201
Variation des primes non acquises	(2)	(527)	(6)	(44)	-	-	(579)
<b>Primes acquises</b>	<b>11 873</b>	<b>1 993</b>	<b>2 770</b>	<b>504</b>	<b>-</b>	<b>(518)</b>	<b>16 622</b>
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	4	49	40	-	7	(14)	86
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>2 983</b>	<b>58</b>	<b>83</b>	<b>14</b>	<b>164</b>	<b>(157)</b>	<b>3 145</b>
<b>Charges des prestations des contrats</b>	<b>(12 918)</b>	<b>(1 525)</b>	<b>(2 743)</b>	<b>(120)</b>	<b>-</b>	<b>582</b>	<b>(16 724)</b>
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>14</b>	<b>(21)</b>	<b>58</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>(83)</b>	<b>(42)</b>
Frais d'acquisition des contrats	(344)	(277)	(117)	(336)	-	51	(1 023)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(698)	(123)	(33)	(13)	-	34	(833)
Autres produits et charges opérationnels courants	(61)	(26)	(3)	(3)	(24)	(58)	(175)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(9)	-	(9)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>853</b>	<b>128</b>	<b>55</b>	<b>36</b>	<b>138</b>	<b>(163)</b>	<b>1 047</b>
Charges de financement	(139)	(13)	(9)	(7)	(302)	163	(307)
Impôts sur les résultats	(177)	(35)	(10)	(12)	43	-	(191)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>537</b>	<b>80</b>	<b>35</b>	<b>17</b>	<b>(121)</b>	<b>-</b>	<b>548</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(6)	-	(2)	-	-	-	(8)
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>531</b>	<b>80</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>(121)</b>	<b>-</b>	<b>540</b>

(1) Le montant inclut les résultats de CA Life Greece.

30.06.2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie France	Dommages France	International	Emprunteurs	Autres	Intragroupes	Total
Primes émises	11 517	2 325	2 436	527	-	(533)	16 272
Variation des primes non acquises	(2)	(485)	(2)	(72)	-	-	(561)
<b>Primes acquises</b>	<b>11 515</b>	<b>1 840</b>	<b>2 434</b>	<b>455</b>	<b>-</b>	<b>(533)</b>	<b>15 711</b>
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	13	38	21	-	7	(12)	67
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>5 928</b>	<b>93</b>	<b>552</b>	<b>15</b>	<b>177</b>	<b>(159)</b>	<b>6 606</b>
<b>Charges des prestations des contrats</b>	<b>(15 582)</b>	<b>(1 422)</b>	<b>(2 865)</b>	<b>(130)</b>	<b>-</b>	<b>591</b>	<b>(19 408)</b>
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>3</b>	<b>(16)</b>	<b>53</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>(77)</b>	<b>(51)</b>
Frais d'acquisition des contrats	(408)	(262)	(103)	(273)	-	38	(1 008)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(600)	(124)	(30)	(14)	-	(39)	(807)
Autres produits et charges opérationnels courants	(50)	(27)	(9)	(4)	(37)	22	(105)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(7)	-	(7)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>819</b>	<b>120</b>	<b>53</b>	<b>35</b>	<b>140</b>	<b>(169)</b>	<b>998</b>
Charge de financement	(146)	(11)	(9)	(7)	(136)	169	(140)
Impôts sur les résultats	(155)	(39)	(10)	(5)	25	-	(184)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (1)	1	-	-	-	29	-	30
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>519</b>	<b>70</b>	<b>34</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>704</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	2	-	-	-	2
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>519</b>	<b>70</b>	<b>32</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>702</b>

(1) Le montant inclut les résultats de CA Life Greece.

## Bilan sectoriel

(en millions d'euros)	30.06.2018						
	Vie France	Dommages France	International	Emprunteurs	Autres	Intragroupes	Total
Ecart d'acquisition	486	70	37	279	-	-	872
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	131	54	16	58	12	-	271
<b>Actifs incorporels</b>	<b>617</b>	<b>124</b>	<b>53</b>	<b>337</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>1 143</b>
Immobilier de placement	6 397	81	-	5	-	-	6 483
Immobilier de placement en UC	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers	271 790	4 298	13 395	833	17 313	(5 947)	301 682
Placements financiers en UC	50 447	-	10 892	-	-	-	61 339
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	1 654	-	-	-	-	-	1 654
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	2 907	-	-	-	-	-	2 907
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>333 195</b>	<b>4 379</b>	<b>24 287</b>	<b>838</b>	<b>17 313</b>	<b>(5 947)</b>	<b>374 065</b>
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	962	470	7 595	277	-	(7 533)	1 771
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats financiers et d'assurance</b>	<b>962</b>	<b>470</b>	<b>7 595</b>	<b>277</b>	<b>-</b>	<b>(7 533)</b>	<b>1 771</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	138	67	-	-	7	-	212
Frais d'acquisition reportés	1	154	44	828	-	-	1 027
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	7	-	33	-	26	-	66
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	653	2 048	12	170	-	(29)	2 854
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	1	12	68	40	-	(2)	119
Créances d'impôt exigible	1	5	8	1	5	-	20
Autres créances	4 137	91	435	40	193	(212)	4 684
<b>Autres actifs</b>	<b>4 938</b>	<b>2 377</b>	<b>600</b>	<b>1 079</b>	<b>231</b>	<b>(243)</b>	<b>8 982</b>
<b>Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>257</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>257</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>322</b>	<b>16</b>	<b>679</b>	<b>38</b>	<b>62</b>	<b>1</b>	<b>1 118</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>340 034</b>	<b>7 366</b>	<b>33 471</b>	<b>2 569</b>	<b>17 618</b>	<b>(13 722)</b>	<b>387 336</b>

(1) Le montant inclut les actifs de CA Life Greece.

(en millions d'euros)	30.06.2018						Total
	Vie France	Dommages France	International	Emprunteurs	Autres	Intragroupes	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>61</b>	<b>30</b>	<b>7</b>	-	<b>64</b>	-	<b>162</b>
Dettes subordonnées	5 225	519	374	218	4 469	(5 896)	4 909
Dettes de fin envers les entreprises du secteur bancaire	1 178	-	-	20	814	(20)	1 992
<b>Dettes de financement</b>	<b>6 403</b>	<b>519</b>	<b>374</b>	<b>238</b>	<b>5 283</b>	<b>(5 916)</b>	<b>6 901</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	134 098	5 644	7 922	1 812	-	(111)	149 365
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	42 995	-	9 542	-	-	-	52 537
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	<b>177 093</b>	<b>5 644</b>	<b>17 464</b>	<b>1 812</b>	-	<b>(111)</b>	<b>201 902</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	89 877	-	13 345	-	-	(7 422)	95 800
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	1	-	33	-	-	-	34
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	7 199	-	1 458	-	-	-	8 657
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	<b>97 077</b>	-	<b>14 836</b>	-	-	<b>(7 422)</b>	<b>104 491</b>
<b>Participation aux bénéfices différée passive</b>	<b>21 338</b>	-	<b>166</b>	-	-	-	<b>21 504</b>
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>295 508</b>	<b>5 644</b>	<b>32 466</b>	<b>1 812</b>	-	<b>(7 533)</b>	<b>327 897</b>
Passifs d'impôt différé	405	33	3	9	-	-	450
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	7 331	-	-	-	-	-	7 331
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	493	89	1	16	-	-	599
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	1 094	481	161	218	-	(22)	1 932
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	987	127	96	161	-	(8)	1 363
Dettes d'impôt exigible	105	-	6	-	-	-	111
Instruments dérivés passifs	-	-	15	-	-	-	15
Autres dettes	24 368	259	260	92	258	(243)	24 994
<b>Autres passifs</b>	<b>34 783</b>	<b>989</b>	<b>542</b>	<b>496</b>	<b>258</b>	<b>(273)</b>	<b>36 795</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées (1)</b>	-	-	<b>228</b>	-	-	-	<b>228</b>
<b>TOTAL DU PASSIF HORS FONDS PROPRES</b>	<b>336 755</b>	<b>7 182</b>	<b>33 617</b>	<b>2 546</b>	<b>5 605</b>	<b>(13 722)</b>	<b>371 983</b>

(1) Le montant inclut les passifs de CA Life Greece.

31.12.2017

(en millions d'euros)	Vie France	Dommages France	International	Emprunteurs	Autres	Intragroupes	Total
Ecart d'acquisition	486	70	37	279	-	-	872
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	131	50	16	53	14	-	264
<b>Actifs incorporels</b>	<b>617</b>	<b>120</b>	<b>53</b>	<b>332</b>	<b>14</b>	-	<b>1 136</b>
Immobilier de placement	6 016	82	-	5	-	-	6 103
Immobilier de placement en UC	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers	264 395	4 120	13 107	729	17 520	(6 112)	293 759
Placements financiers en UC	49 385	-	10 250	-	-	-	59 635
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	1 688	-	1	-	-	-	1 689
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	2 864	-	-	-	-	-	2 864
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>324 348</b>	<b>4 202</b>	<b>23 358</b>	<b>734</b>	<b>17 520</b>	<b>(6 112)</b>	<b>364 050</b>
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	919	398	7 285	276	-	(7 227)	1 651
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats financiers et d'assurance</b>	<b>919</b>	<b>398</b>	<b>7 285</b>	<b>276</b>	-	<b>(7 227)</b>	<b>1 651</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	139	69	-	-	8	-	216
Frais d'acquisition reportés	1	121	36	813	-	-	971
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	6	-	39	-	-	-	45
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	487	1 500	7	132	-	(44)	2 082
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	-	5	54	26	-	(1)	84
Créances d'impôt exigible	240	14	1	5	2	-	262
Autres créances	3 757	81	455	32	164	(141)	4 348
<b>Autres actifs</b>	<b>4 630</b>	<b>1 790</b>	<b>592</b>	<b>1 008</b>	<b>174</b>	<b>(186)</b>	<b>8 008</b>
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées (1)	-	-	265	-	-	-	265
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>982</b>	<b>157</b>	<b>555</b>	<b>44</b>	<b>160</b>	-	<b>1 898</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>331 496</b>	<b>6 667</b>	<b>32 108</b>	<b>2 394</b>	<b>17 868</b>	<b>(13 525)</b>	<b>377 008</b>

(1) Le montant inclut les actifs de CA Life Greece.

31.12.2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie France	Dommages France	International	Emprunteurs	Autres	Intragroupes	Total
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>63</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	-	<b>62</b>	-	<b>162</b>
Dettes subordonnées	5 434	506	339	214	4 416	(6 055)	4 854
Dettes de fin envers les entreprises du secteur bancaire	1 177	-	-	20	796	(20)	1 973
<b>Dettes de financement</b>	<b>6 611</b>	<b>506</b>	<b>339</b>	<b>234</b>	<b>5 212</b>	<b>(6 075)</b>	<b>6 827</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	128 639	4 893	7 550	1 770	-	(113)	142 739
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	41 151	-	8 947	-	-	-	50 098
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	<b>169 790</b>	<b>4 893</b>	<b>16 497</b>	<b>1 770</b>	-	<b>(113)</b>	<b>192 837</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	91 578	-	12 789	-	-	(7 114)	97 253
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-	41	-	-	-	41
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	8 212	-	1 353	-	-	-	9 565
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	<b>99 790</b>	-	<b>14 183</b>	-	-	<b>(7 114)</b>	<b>106 859</b>
Participation aux bénéfices différée passive	20 978	-	500	-	-	-	21 478
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>290 558</b>	<b>4 893</b>	<b>31 180</b>	<b>1 770</b>	-	<b>(7 227)</b>	<b>321 174</b>
Passifs d'impôt différé	341	48	4	9	18	-	420
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	6 037	-	-	-	-	-	6 037
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	190	14	-	-	81	-	285
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	1 238	585	161	157	-	(29)	2 112
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	950	96	95	143	-	(17)	1 267
Dettes d'impôt exigible	3	3	13	1	-	-	20
Instruments dérivés passifs	23	-	14	-	-	-	37
Autres dettes	21 945	239	188	64	246	(179)	22 503
<b>Autres passifs</b>	<b>30 727</b>	<b>985</b>	<b>475</b>	<b>374</b>	<b>345</b>	<b>(225)</b>	<b>32 681</b>
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées (1)	-	-	231	-	-	-	231
<b>TOTAL DU PASSIF HORS FONDS PROPRES</b>	<b>327 959</b>	<b>6 415</b>	<b>32 231</b>	<b>2 378</b>	<b>5 619</b>	<b>(13 527)</b>	<b>361 075</b>

(1) Le montant inclut les passifs de CA Life Greece.

## NOTE 5 Notes relatives au bilan

### 5.1 Immobilier de placement

(en millions d'euros)	31.12.2017	01.01.2018	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2018
Valeur brute	6 126	6 126	153	363	(189)	-	54	6 507
Amortissements et dépréciations	(23)	(23)	-	(1)	-	-	-	(24)
<b>VALEUR NETTE DES IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	<b>6 103</b>	<b>6 103</b>	<b>153</b>	<b>362</b>	<b>(189)</b>	<b>-</b>	<b>54</b>	<b>6 483</b>

(en millions d'euros)	31.12.2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2017
Valeur brute	5 561	-	1 482	(1 112)	-	195	6 126
Amortissements et dépréciations	(22)	-	(1)	-	-	-	(23)
<b>VALEUR NETTE DES IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	<b>5 539</b>	<b>-</b>	<b>1 481</b>	<b>(1 112)</b>	<b>-</b>	<b>195</b>	<b>6 103</b>

### 5.2 Placements des activités d'assurance

(en millions d'euros)	30.06.2018
<b>Placements financiers</b>	<b>301 682</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors UC)	87 925
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	87 925
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	213 242
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	213 192
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	50
Actifs financiers au coût amorti	515
Prêts et créances	515
Titres de dettes	-
<b>Immobilier de placement</b>	<b>6 483</b>
<b>Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés</b>	<b>1 654</b>
<b>Placements financiers en UC</b>	<b>61 339</b>
<b>Immobilier de placement en UC</b>	<b>-</b>
<b>Investissements dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>2 907</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>374 065</b>

#### PLACEMENT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE AU 31.12.2017

(en millions d'euros)	31.12.2017
Actions et autres titres à revenus variables	26 167
Obligations et autres titres à revenus fixes	207 586
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>233 753</b>
Obligations et autres titres à revenus fixes	10 805
<b>Actifs détenus à l'échéance</b>	<b>10 805</b>

Actions et autres titres à revenus variables	15 729
Obligations et autres titres à revenus fixes	30 764
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option</b>	<b>46 493</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>2 707</b>
<b>Placements financiers</b>	<b>293 759</b>
Immobilier de placement	6 103
Instruments dérivés	1 689
<b>Placements du fonds général (A)</b>	<b>301 551</b>
Placements financiers UC	59 635
Immobilier de placement UC	-
<b>Placements des contrats en unités de compte (B)</b>	<b>59 635</b>
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	2 864
<b>Placements dans les entreprises mises en équivalence (C)</b>	<b>2 864</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS (A) + (B) + (C)</b>	<b>364 050</b>

### 5.2.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30.06.2018</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	149 264
Instruments de capitaux propres	27 242
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	60 683
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	61 339
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>149 264</b>

#### 5.2.1.1 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30.06.2018</b>
Actions et autres titres à revenu variable	18 310
Titres de participation non consolidés	8 933
<b>TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>27 242</b>

#### 5.2.1.2 Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30.06.2018</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>57 938</b>
Effets publics et valeurs assimilées	138
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 493
OPCVM	45 307
<b>Prêts et créances</b>	<b>2 745</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>60 683</b>

## 5.2.1.3 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018	31.12.2017
Effets publics et valeurs assimilées	354	191
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 486	12 080
Actions et autres titres à revenu variable	4 731	37 564
OPCVM	44 769	9 800
<b>TOTAL ACTIFS REPRÉSENTATIFS DE CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE</b>	<b>61 339</b>	<b>59 635</b>

## 5.2.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	213 192	17 432	(498)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	50	3	(7)
<b>TOTAL</b>	<b>213 242</b>	<b>17 435</b>	<b>(505)</b>

## 5.2.2.1 Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	62 400	5 358	(154)
Obligations et autres titres à revenu fixe	150 791	12 074	(344)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>213 192</b>	<b>17 432</b>	<b>(498)</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>213 192</b>	<b>17 432</b>	<b>(498)</b>
<b>Impôts</b>		<b>(4 595)</b>	<b>134</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔTS)</b>		<b>12 836</b>	<b>(364)</b>

## 5.2.2.2 Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

**GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	50	3	(7)	1
<b>Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>(7)</b>	<b>1</b>
<b>Impôts</b>		<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>2</b>	<b>(5)</b>	<b>1</b>

**INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE**

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

**5.2.3 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI**

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018
Prêts et créances	515
Titres de dettes	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>515</b>

### 5.3 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price). Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés. La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 ;
- niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers de la note 1.

## 5.3.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

## ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur au	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	au 30.06.2018	30.06.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>3 896</b>	<b>3 839</b>	-	<b>3 507</b>	<b>332</b>
Comptes et prêts à terme	44	44	-	42	2
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	3 381	3 373	-	3 373	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	471	422	-	92	330
<b>Titres de dettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>3 896</b>	<b>3 839</b>	<b>-</b>	<b>3 507</b>	<b>332</b>

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur au	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	au 31.12.2017	31.12.2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Prêts et créances</b>	<b>5 728</b>	<b>5 726</b>	-	<b>5 398</b>	<b>328</b>
Comptes et prêts à terme	53	53	-	51	2
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	3 021	3 021	-	3 021	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres concours	2 648	2 646	-	2 320	326
Autres prêts et créances	6	6	-	6	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 898</b>	<b>1 898</b>	-	<b>1 898</b>	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 898	1 898	-	1 898	-
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>10 805</b>	<b>13 047</b>	<b>13 047</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	7 736	9 245	9 245	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 069	3 803	3 803	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>18 431</b>	<b>20 671</b>	<b>13 047</b>	<b>7 296</b>	<b>328</b>

## PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

	Valeur au bilan	Juste valeur au	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	au 30.06.2018	30.06.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes de financement</b>	<b>6 901</b>	<b>6 803</b>	<b>(44)</b>	<b>6 424</b>	<b>424</b>
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1 992	1 976	-	1 976	-
Dettes subordonnées	4 909	4 827	(44)	4 447	424
<b>Autres dettes</b>	<b>17 999</b>	<b>17 999</b>	<b>-</b>	<b>17 999</b>	<b>-</b>
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	-	-	-
Valeurs données en pension	17 999	17 999	-	17 999	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>24 900</b>	<b>24 802</b>	<b>(44)</b>	<b>24 423</b>	<b>424</b>

	Valeur au bilan	Juste valeur au	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	au 31.12.2017	31.12.2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Dettes de financement</b>	<b>6 827</b>	<b>6 801</b>	<b>-</b>	<b>5 199</b>	<b>1 602</b>
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1 973	1 972	-	795	1 177
Dettes subordonnées	4 854	4 829	-	4 404	425
<b>Autres dettes</b>	<b>16 849</b>	<b>16 849</b>	<b>-</b>	<b>16 849</b>	<b>-</b>
Titres donnés en pension livrée	16 849	16 849	-	16 849	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	285	285	-	285	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>23 961</b>	<b>23 935</b>	<b>-</b>	<b>22 333</b>	<b>1 602</b>

## 5.3.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

## 5.3.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

(en millions d'euros)	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Valorisation fondée sur des données observables : Valorisation fondée sur des données non observables :			
	30.06.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>				
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>27 243</b>	<b>20 268</b>	<b>5 959</b>	<b>1 016</b>
Actions et autres titres à revenus variables	18 310	17 498	809	3
Titres de participation non consolidés	8 933	2 770	5 150	1 013
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>60 683</b>	<b>37 391</b>	<b>19 445</b>	<b>3 847</b>
Prêts et créances	2 745	-	2 745	-
Titres de dettes	57 938	37 391	16 700	3 847
Effets publics et valeurs assimilées	138	78	60	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 493	1 667	10 348	479
OPCVM	45 307	35 646	6 292	3 368
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>61 339</b>	<b>40 316</b>	<b>21 019</b>	<b>4</b>
Effets publics et valeurs assimilées	354	339	15	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 486	1 052	10 433	-
Actions et autres titres à revenu variable	4 731	991	3 740	-
OPCVM	44 768	37 934	6 831	4
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts et créances	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>213 242</b>	<b>192 114</b>	<b>21 128</b>	<b>-</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	50	-	50	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	50	-	50	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	213 192	192 114	21 078	-
Titres de dettes	213 192	192 114	21 078	-
Effets publics et valeurs assimilées	62 400	62 391	9	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	150 792	129 723	21 069	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 654</b>	<b>-</b>	<b>1 654</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>364 161</b>	<b>290 089</b>	<b>69 205</b>	<b>4 867</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			16	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		224		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	6	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>224</b>	<b>22</b>	<b>-</b>

31.12.2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>193 861</b>	<b>38 804</b>	<b>1 089</b>	<b>233 753</b>
Actions et autres titres à revenus variables	18 423	6 888	856	26 167
Obligations et autres titres à revenus fixes	175 438	31 915	233	207 586
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)</b>	<b>36 125</b>	<b>6 611</b>	<b>3 757</b>	<b>46 493</b>
Actions et autres titres à revenus variables	9 092	2 947	3 690	15 729
Obligations et autres titres à revenus fixes	27 034	3 663	67	30 764
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC</b>	<b>38 917</b>	<b>20 712</b>	<b>6</b>	<b>59 635</b>
Actions et autres titres à revenus variables	29 206	8 356	2	37 564
Obligations et autres titres à revenus fixes	9 711	12 356	4	22 071
Immobilier de placement	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>-</b>	<b>1 666</b>	<b>(13)</b>	<b>1 653</b>
<b>TOTAL ACTIFS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>268 903</b>	<b>67 793</b>	<b>4 839</b>	<b>341 535</b>
Transferts issus du Niveau 1	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3	5	-	-	5
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>

## 5.3.2.2 Variation du solde des instruments valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				Instruments dérivés
		Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI				Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
		Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Prêts et Créances	Titres de dettes			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Titres de dettes		
					Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
<b>SOLDES AU 1ER JANVIER 2018</b>	<b>4 853</b>	<b>553</b>	<b>714</b>	-	-	<b>284</b>	<b>3 280</b>	-	<b>4</b>	-	<b>2</b>	-	-	-	<b>17</b>	<b>1</b>
Gains /pertes de la période (1)	(42)	-	-	-	-	-	(38)	-	(4)	-	-	-	-	-	-	(1)
Comptabilisés en résultat	(42)	-	-	-	-	-	(38)	-	(4)	-	-	-	-	-	-	(1)
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	702	-	6	-	-	194	499	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(847)	-	(457)	-	-	-	(373)	-	-	-	-	-	-	-	(17)	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	207	-	207	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(6)	(550)	544	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	(550)	550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(6)	-	(6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOLDES AU 30 JUIN 2018</b>	<b>4 867</b>	<b>3</b>	<b>1 014</b>	-	-	<b>478</b>	<b>3 368</b>	-	-	-	<b>4</b>	-	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>(42)</b>
Comptabilisés en résultat	(42)
Comptabilisés en capitaux propres	-

## 5.4 Risque de crédit

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (produits des placements nets de charge) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - Bucket 1 et Bucket 2 et "Actifs dépréciés" – Bucket 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour pertes comptabilisées en résultat net et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

### 5.4.1 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

## ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES

	30.06.2018								
	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>AU 1ER JANVIER 2018</b>	559	(1)	-	-	-	-	560	(1)	558
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transfert</b>	559	(1)	-	-	-	-	560	(1)	558
<b>Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	(42)	1	-	-	-	-	(42)	1	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(43)	-	-	-	-	-	(43)	-	-
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	1	-	-	-	-	-	1	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	517	-	-	-	-	-	517	-	517
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-	-
<b>AU 30 JUIN 2018</b>	515	-	-	-	-	-	515	-	515
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	30.06.2018							
	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>AU 1ER JANVIER 2018</b>	206 886	(82)	3 098	(38)	1	(1)	209 985	(121)
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	54	-	(54)	1	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(2)	-	2	-			-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	56	-	(56)	1			-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transfert</b>	206 939	(82)	3 045	(37)	1	(1)	209 985	(121)
<b>Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	4 084	(2)	(46)	15	-	-	4 039	13
Réévaluation de juste valeur sur la période	(1 099)		(71)		-		(1 170)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	12 301	(5)	277	(1)			12 578	(6)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(7 124)	4	(253)	3	-	-	(7 377)	7
Passage à perte					-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	(1)	-	13	-	-	-	12
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		-		-		-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	7	-	-	-	-	-	7	-
<b>Total</b>	211 024	(85)	2 999	(22)	1	(1)	214 024	(108)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(739)		13		-		(724)	
<b>AU 30 JUIN 2018</b>	210 286	(85)	3 012	(22)	1	(1)	213 299	(108)
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**ENGAGEMENTS DE GARANTIES (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

	30.06.2018								
	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>AU 1ER JANVIER 2018</b>	160	-	-	-	-	-	160	-	-
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>									
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transfert</b>	160	-	-	-	-	-	160	-	160
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	(14)	-	-	-	-	-	(14)	-	-
Nouveaux engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extinction des engagements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(14)	-	-	-	-	-	(14)	-	-
<b>AU 30 JUIN 2018</b>	146	-	-	-	-	-	146	-	146

**DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS AU 31.12.2017**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2017
<b>Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	(756)	-	(53)	169	-	-	(640)
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	(2)	-	-	-	-	-	(2)
<b>Dépréciations sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>(758)</b>	-	<b>(53)</b>	<b>169</b>	-	-	<b>(642)</b>
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations sur autres actifs financiers</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(758)</b>	-	<b>(53)</b>	<b>169</b>	-	-	<b>(642)</b>

## 5.5 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

### INFORMATIONS FINANCIERES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIEES

Au 30 juin 2018, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées et co-entreprises s'élève à 2 907 millions d'euros.

Crédit Agricole Assurances a par ailleurs mis en équivalence selon une approche simplifiée deux OPCVM

sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint (CNP ACP OBLIG et CNP ACP 10 FCP).

Crédit Agricole Assurances détient des intérêts dans trois co-entreprises et huit entreprises associées.

Les entreprises associées et co-entreprises significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des entreprises associées et co-entreprises qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

(en millions d'euros)	30.06.2018						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
<b>Co-entreprises</b>							
FONCIERE HYPERSUD	51	10	32	-	1	10	-
<b>Entreprises associées</b>							
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	38	427	580	-	(30)	169	258
INFRA FOCH TOPCO	37	76	168	(26)	13	(65)	141
ALTAREA	25	531	806	(49)	36	433	97
KORIAN	23	591	538	(11)	29	554	37
FREY	19	109	104	(2)	9	107	2
SCI CARGO PROPERTY HOLDING	30	171	189	(2)	1	171	-
ICADE	18	927	1 100	(59)	17	558	369
PATRIMOINE ET COMMERCE	20	65	53	(3)	-	65	-
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les entreprises mises en équivalence</b>		<b>2 907</b>	<b>3 571</b>	<b>(153)</b>	<b>77</b>	<b>2 002</b>	<b>905</b>

(en millions d'euros)	31.12.2017						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net <sup>(1)</sup>	Quote part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
<b>Co-entreprises</b>							
FONCIERE HYPERSUD	51	9	31	-	(2)	9	-
<b>Entreprises associées</b>							
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	38	435	459	-	22	177	258
INFRA FOCH TOPCO	37	91	168	(26)	27	(50)	141
ALTAREA	25	544	825	(42)	83	447	97
KORIAN	23	521	547	(11)	32	484	37
EUROSIC (3)	-	-	-	(21)	56	-	-
FREY	18	58	54	(2)	7	57	1
SCI CARGO PROPERTY HOLDING (2)	30	171	164	(7)	1	171	-
ICADE (2)	18	966	1 123	-	14	597	369
PATRIMOINE ET COMMERCE (2)	20	68	55	(3)	18	68	-
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les entreprises mises en</b>		<b>2 864</b>	<b>3 426</b>	<b>(112)</b>	<b>258</b>	<b>1 960</b>	<b>904</b>

(1) Quote-part de résultat depuis la prise d'influence notable reconnue sur la période avant retraitements.

(2) Les sociétés Sci Cargo Property Holding, Icade et Patrimoine et Commerce sont entrées dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence en 2017.

(3) Dans le cadre du rapprochement entre Gecina et Eurosic, CAA a cédé la totalité de ses actions Eurosic. La société est sortie du périmètre de consolidation au 31.12.2017.

La valeur boursière figurant dans les tableaux ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 30 juin 2018. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation puisque la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la

valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

Les informations financières résumées des entreprises associées et coentreprises significatives de Crédit Agricole Assurances sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	30.06.2018		
	Résultat net <sup>(1)</sup>	Total actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>			
FONCIERE HYPERSUD	3	171	20
<b>Entreprises associées</b>			
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	(79)	2 371	481
INFRA FOCH TOPCO	36	3 158	635
ALTAREA	147	8 593	3 165
KORIAN	125	7 115	2 475
FREY	46	763	367
SCI CARGO PROPERTY HOLDING	5	603	578
ICADE	93	11 230	4 110
PATRIMOINE ET COMMERCE	1	781	366

(1) Résultat net part du Groupe correspondant au second semestre 2017.

(en millions d'euros)	31.12.2017		
	Résultat net <sup>(1)</sup>	Total actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>			
FONCIERE HYPERSUD	(4)	170	17
<b>Entreprises associées</b>			
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	57	2 346	502
INFRA FOCH TOPCO	72	3 081	603
ALTAREA	335	7 624	2 979
KORIAN	137	6 687	2 097
FREY	39	586	321
SCI CARGO PROPERTY HOLDING	4	606	593
ICADE	77	10 049	3 864
PATRIMOINE ET COMMERCE	93	722	337

(1) Résultat net part du Groupe sur 12 mois glissants reconstitué à partir des états financiers semestriels du 30 juin 2017.

Ces informations financières sont issues des derniers états financiers publiés établis en normes IFRS par les entreprises associées et co-entreprises.

Au 30 juin 2018, aucun passif éventuel n'est encouru par Crédit Agricole Assurances dans ses co-entreprises et entreprises associées.

#### INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS

Au 30 juin 2018, Crédit Agricole Assurances n'a pris aucun engagement au titre de ses intérêts dans ses co-entreprises qui pourraient éventuellement entraîner une sortie de ressources ou d'actifs.

#### RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Ces restrictions sont similaires à celles sur les entités contrôlées présentées dans la note 7 Périmètre de consolidation.

## 5.6 Capitaux propres

### COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2018

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	149 040 361	99,99	100
Autres	6	0,01	-
<b>TOTAL</b>	<b>149 040 367</b>	<b>100,00</b>	<b>100</b>

La valeur nominale des actions est de 10 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

## 5.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2017	01.01.2018	Variations de périmètre		Dotations	Reprises	Utilisation	Ecart de conversion	Autres variations	30.06.2018
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	81	81	-	3	(1)	-	-	-	-	84
Contentieux assurances	17	17	-	-	(2)	-	-	-	-	16
Litiges divers	21	21	-	-	(2)	-	-	-	-	19
Provisions pour autres risques et charges	43	43	-	-	-	-	-	-	-	43
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>162</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>162</b>

(en millions d'euros)	31.12.2016	Variations de périmètre		Dotations	Reprises	Utilisation	Ecart de conversion	Autres variations	31.12.2017
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	76	-	10	(2)	(3)	(1)	(1)	(1)	81
Contentieux assurances	21	-	9	(13)	-	-	-	-	17
Litiges divers	37	-	3	(17)	(1)	-	-	-	21
Provisions pour autres risques et charges	31	-	11	-	-	-	-	-	43
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>(32)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>162</b>

## 5.8 Dettes de financement

### 5.8.1 DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Devise	30.06.2018	31.12.2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	EUR	4 044	3 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	EUR	865	1 161
<b>TOTAL</b>	<b>EUR</b>	<b>4 909</b>	<b>4 854</b>

### 5.8.2 CHARGES DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	30.06.2018	30.06.2017
Emprunts TSR	(194)	(83)
Emprunts TSDI	(96)	(37)
Autres charges de financement	(17)	(20)
<b>CHARGES DE FINANCEMENT</b>	<b>(307)</b>	<b>(140)</b>

## 5.9 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

### PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats d'assurance dont les passifs techniques sont présentés ci-dessous sont les contrats en vertu desquels l'assureur porte un risque d'assurance significatif.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	2 336	173	2 164
Provisions pour sinistres	4 133	470	3 664
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-
Provisions pour insuffisance des passifs	-	-	-
Autres provisions	2 102	452	1 650
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie</b>	<b>8 572</b>	<b>1 094</b>	<b>7 479</b>
Provisions pour primes non acquises	1 008	150	858
Provisions mathématiques	131 982	478	131 505
Provisions pour sinistres	1 477	44	1 433
Provisions pour participation aux bénéfices	6 071	-	6 071
Provisions pour insuffisance des passifs	11	-	11
Autres provisions	243	5	238
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie</b>	<b>140 792</b>	<b>676</b>	<b>140 115</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance UC</b>	<b>52 537</b>	<b>-</b>	<b>52 537</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>201 902</b>	<b>1 771</b>	<b>200 131</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	1 791	131	1 660
Provisions pour sinistres	3 901	438	3 464
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-
Provisions pour insuffisance des passifs	-	-	-
Autres provisions	2 016	439	1 577
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie</b>	<b>7 708</b>	<b>1 008</b>	<b>6 701</b>
Provisions pour primes non acquises	975	146	829
Provisions mathématiques	127 500	449	127 052
Provisions pour sinistres	1 334	43	1 291
Provisions pour participation aux bénéfices	5 019	-	5 019
Provisions pour insuffisance des passifs	12	-	12
Autres provisions	191	5	186
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie</b>	<b>135 031</b>	<b>643</b>	<b>134 387</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance UC</b>	<b>50 098</b>	<b>-</b>	<b>50 098</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>192 837</b>	<b>1 651</b>	<b>191 186</b>

**PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS**

Les contrats financiers dont les passifs techniques sont présentés ci-dessous sont des contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance significatif. Ils sont régis par la norme IFRS 4 lorsqu'ils prévoient une participation aux bénéfices discrétionnaire et par la norme IFRS 9 lorsqu'ils n'en prévoient pas.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2018		
	Bruts de réassurance	Cédés	Netts de réassurance
Provisions mathématiques	89 387	-	89 387
Provisions pour sinistres	2 106	-	2 106
Provisions pour participation aux bénéfices	4 274	-	4 274
Provisions pour insuffisance des passifs	15	-	15
Autres provisions	20	-	20
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en euros avec participation discrétionnaire</b>	<b>95 800</b>	<b>-</b>	<b>95 800</b>
Provisions mathématiques	33	-	33
Provisions pour sinistres	-	-	-
Autres provisions	-	-	-
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en euros sans participation discrétionnaire</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>33</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré, avec participation discrétionnaire	4 712	-	4 712
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré, sans participation discrétionnaire	3 945	-	3 945
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</b>	<b>8 657</b>	<b>-</b>	<b>8 657</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS TECHNIQUES DES CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>104 491</b>	<b>-</b>	<b>104 491</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017		
	Bruts de réassurance	Cédés	Netts de réassurance
Provisions mathématiques	91 406	-	91 406
Provisions pour sinistres	1 786	-	1 786
Provisions pour participation aux bénéfices	4 028	-	4 028
Provisions pour insuffisance des passifs	13	-	13
Autres provisions	20	-	20
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en euros avec participation discrétionnaire</b>	<b>97 253</b>	<b>-</b>	<b>97 253</b>
Provisions mathématiques	41	-	41
Provisions pour sinistres	-	-	-
Autres provisions	-	-	-
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en euros sans participation discrétionnaire</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>41</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré, avec participation discrétionnaire	5 705	-	5 705
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré, sans participation discrétionnaire	3 860	-	3 860
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</b>	<b>9 565</b>	<b>-</b>	<b>9 565</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS TECHNIQUES DES CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>106 859</b>	<b>-</b>	<b>106 859</b>

## 5.10 Participation aux bénéfices différée nette

La participation aux bénéfices différée passive (ou active le cas échéant) avant impôt s'analyse ainsi :

	30.06.2018
	PBD passive (ou active le cas échéant)
<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture</b>	<b>(18 666)</b>
<i>Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	19 288
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	(623)
<b>Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>(874)</b>
<b>Autres participations différées</b>	<b>(1 965)</b>
<b>TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE NETTE</b>	<b>(21 504)</b>

	31.12.2017
<i>(en millions d'euros)</i>	
PBD/réévaluation actifs JV par résultat	(443)
PBD/réévaluation actifs JV par réserve (titres AFS)	(18 255)
PBD/autres retraitements	(2 780)
<b>TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE NETTE</b>	<b>(21 478)</b>

## NOTE 6 Notes relatives au compte de résultat

### 6.1 Analyse du chiffre d'affaires - Chiffre d'affaires par segment d'activité

(en millions d'euros)		30.06.2018		
		France	International	Total
Epargne/Retraite	Epargne	10 305	2 152	12 457
	Retraite	149	146	295
	PERP	103	28	131
Protection des personnes	Emprunteur	817	232	1 050
	Prévoyance	608	13	621
	Collective	136	-	136
Protection des biens	Dommages	2 393	78	2 471
	Autres (services à la personne, réassurance)	39	-	39
Autres		-	2	2
<b>Total</b>		<b>14 549</b>	<b>2 652</b>	<b>17 201</b>

(en millions d'euros)		30.06.2017		
		France	International	Total
Epargne/Retraite	Epargne	9 969	2 012	11 981
	Retraite	139	2	140
	PERP	113	-	113
Protection des personnes	Emprunteur	773	248	1 020
	Prévoyance	584	15	599
	Collective	103	-	103
Protection des biens	Dommages	2 201	72	2 273
	Autres (services à la personne, réassurance)	41	2	42
Autres		-	-	-
<b>Total</b>		<b>13 921</b>	<b>2 351</b>	<b>16 272</b>

### 6.2 Produits des placements nets de charges

#### PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES AU 30/06/2018 SELON IFRS 9

(en millions d'euros)	30.06.2018
<b>Produits des placements</b>	<b>3 977</b>
<b>Dividendes</b>	<b>579</b>
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	577
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>3 003</b>
Produits d'intérêts sur les actifs financiers au coût amorti	93
Produits d'intérêts sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 498
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	15
Autres intérêts et produits assimilés	397

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30.06.2018</b>
<b>Autres produits des placements</b>	<b>395</b>
<b>Charges des placements</b>	<b>(191)</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(3)</b>
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-
Autres intérêts et charges assimilées	(3)
<b>Charges de commissions</b>	<b>(161)</b>
<b>Autres charges des placements</b>	<b>(26)</b>
<b>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</b>	<b>35</b>
<b>Plus et moins-values de cession nettes sur actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>
Gains résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-
Pertes résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-
<b>Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>34</b>
<b>Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de couverture</b>	<b>-</b>
<b>Plus et moins-values de cession nettes sur immeubles de placement</b>	<b>-</b>
<b>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>(1 047)</b>
<b>Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>-</b>
<b>Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres</b>	<b>(12)</b>
<b>Variation de juste valeur des instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>(495)</b>
<b>Variation de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>(533)</b>
<b>Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>
<b>Variation de juste valeur des instruments dérivés de transaction</b>	<b>(7)</b>
<b>Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>-</b>
<b>Variation des dépréciations sur placements</b>	<b>7</b>
<b>Variation des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>8</b>
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(4)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(5)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1
Engagements	-
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	12
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	12
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-
Engagements	-
<b>Variation des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>-</b>
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-
Engagements	-
<b>Variations des dépréciations sur immeubles de placement</b>	<b>(1)</b>
<b>Variations des dépréciations sur autres actifs</b>	<b>-</b>
<b>Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition</b>	<b>364</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>	<b>3 145</b>

**PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES AU 30/06/2017 SELON IAS 39**

30.06.2017

(en millions d'euros)	Produits des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées sur placements nettes de reprise de provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus à l'échéance	232	-	-	-	-	232
Actifs disponibles à la vente	3 075	(3)	1 290	(27)	(65)	4 270
Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	329	-	-	-	1 602	1 931
Immeubles de placement	95	(2)	-	(1)	-	92
Prêts et créances	79	(9)	-	-	-	70
Instruments dérivés	11	(26)	-	-	82	67
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	108	-	-	-	-	108
Autres	122	(286)	-	-	-	(164)
<b>TOTAL</b>	<b>4 051</b>	<b>(326)</b>	<b>1 290</b>	<b>(28)</b>	<b>1 619</b>	<b>6 606</b>

**6.3 Informations à fournir sur l'approche par superposition**
**VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS AUX FINS DE L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION PAR CATÉGORIES D'ACTIFS FINANCIERS**

(en millions d'euros)	30.06.2018
Instruments de capitaux propres	18 626
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	17 903
<b>Total actifs financiers désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition</b>	<b>36 529</b>

**CALCUL DU RECLASSEMENT ENTRE LE RÉSULTAT NET ET LES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS**

(en millions d'euros)	30.06.2018		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
Produits des placements	542	541	(1)
Charges des placements	(5)	(4)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	19	187	168
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(259)	-	259
Variation des dépréciations sur placements	-	(63)	(63)
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>297</b>	<b>661</b>	<b>364</b>
<b>Charges des prestations des contrats</b>			<b>(296)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>68</b>
Impôts sur les résultats			9
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>			<b>77</b>

## EFFET DU RECLASSEMENT SUR LE RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	30.06.2018		
	Montant du poste avant reclassement	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant du poste après reclassement
Produits des placements	3 977	(1)	3 976
Charges des placements	(191)	1	(190)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	35	168	202
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 047)	259	(788)
Variation des dépréciations sur placements	7	(63)	(55)
<b>Produits des placements nets de charges (effet sur le résultat financier)</b>	<b>2 782</b>	<b>364</b>	<b>3 145</b>
<b>Charges des prestations des contrats (effet sur la PBD)</b>	<b>(16 428)</b>	<b>(296)</b>	<b>(16 724)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>979</b>	<b>68</b>	<b>1 047</b>
Impôts sur les résultats (effet sur les impôts courants et différés)	(199)	9	(191)
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>464</b>	<b>77</b>	<b>540</b>

## INFORMATIONS EN CAS DE NOUVELLE DÉSIGNATION D'ACTIFS FINANCIERS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

(en millions d'euros)	30.06.2018
<b>Actifs financiers nouvellement désignés (actifs nouvellement détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance)</b>	<b>3 556</b>
Montant reclassé entre le résultat net et les autres éléments du résultat global au cours de la période	(13)

## 6.4 Charges des prestations des contrats

(en millions d'euros)	30.06.2018				
	Contrats d'assurance vie	Contrats financiers rattachés à IFRS 4	Total assurance vie	Contrats d'assurance non-vie	Total
Charges des prestations	(4 626)	(5 260)	(9 886)	(1 571)	(11 457)
Variation des provisions d'assurance	(5 508)	1 194	(4 314)	(232)	(4 546)
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	(785)	(515)	(1 300)	-	(1 300)
Variation des provisions pour PB différée	704	-	704	-	704
Variation des provisions pour insuffisance des passifs	1	(1)	-	-	-
Variation des autres provisions techniques	(39)	-	(39)	(86)	(125)
<b>CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS</b>	<b>(10 253)</b>	<b>(4 582)</b>	<b>(14 835)</b>	<b>(1 889)</b>	<b>(16 724)</b>

La variation des provisions pour PB différée n'est pas ventilée entre les contrats d'assurance vie et les contrats financiers rattachés à IFRS 4.

	30.06.2017				
(en millions d'euros)	Contrats d'assurance vie	Contrats financiers rattachés à IFRS 4	Total assurance vie	Contrats d'assurance non-vie	Total
Charges des prestations	(4 518)	(5 897)	(10 415)	(1 421)	(11 836)
Variation des provisions d'assurance	(7 409)	2 194	(5 215)	(267)	(5 482)
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	(1 080)	(788)	(1 868)	-	(1 868)
Variation des provisions pour PB différée	-	-	(184)	-	(184)
Variation des provisions pour insuffisance des passifs	-	1	1	-	1
Variation des autres provisions techniques	16	-	16	(55)	(39)
<b>CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS</b>	<b>(12 991)</b>	<b>(4 490)</b>	<b>(17 665)</b>	<b>(1 743)</b>	<b>(19 408)</b>

*La variation des provisions pour PB différée n'est pas ventilée entre les contrats d'assurance vie et les contrats financiers rattachés à IFRS 4.*

## 6.5 Charge d'impôt

### 6.5.1 DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT GLOBALE

(en millions d'euros)	30.06.2018
Charge d'impôt courant	(236)
Charge d'impôt différé	37
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	8
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>(191)</b>

(en millions d'euros)	30.06.2017
Charge d'impôt courant	(77)
Charge d'impôt différé	(108)
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>(184)</b>

## NOTE 7 Périmètre de consolidation

### Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de Crédit Agricole Assurances à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de Crédit Agricole Assurances.

#### CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Les filiales de Crédit Agricole Assurances sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à Crédit Agricole Assurances.

#### CONTRAINTES LÉGALES

Les filiales de Crédit Agricole Assurances sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

#### CONTRAINTES SUR LES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

### Soutien financier apporté aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole Assurances n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 30 juin 2018.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Il n'a pas été identifié de filiale dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

### Évolution du périmètre

Les sociétés Iris Holding, B Immobilier et SH Predica Energies Durables SAS sont entrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, 152 fonds UC sont consolidés, représentant 7 330 millions d'euros d'intérêts minoritaires comptabilisés dans le poste « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés » au passif du bilan.

## Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
<b>Société mère</b>						
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
<b>Holdings</b>						
CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SPACE HOLDING	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SPACE LUX	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
<b>Sociétés d'Assurance</b>						
PREDICA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LA MEDICALE DE FRANCE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PACIFICA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CALIE	Luxembourg	Globale (IG)	94%	94%	94%	94%
SPIRICA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GNB SEGUROS (Anciennement BES SEGUROS)	Portugal	Globale (IG)	50%	50%	50%	50%
CA VITA	Italie	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FINAREF RISQUES DIVERS	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FINAREF VIE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CACI LIFE	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CACI NON LIFE	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CA LIFE JAPAN	Japon	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CA ASSICURAZIONI	Italie	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CA LIFE GREECE	Grèce	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ASSUR&ME	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
<b>Sociétés de Réassurance</b>						
CACI REINSURANCE	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
<b>Divers</b>						
VIAVITA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CACI GESTION	France	Globale (IG)	99%	99%	100%	100%
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	France	MEE	38%	38%	38%	38%
INFRA FOCH TOPCO	France	MEE	37%	37%	37%	37%
ALTAREA	France	MEE	25%	25%	25%	25%
KORIAN	France	MEE	23%	23%	23%	23%
FREY	France	MEE	19%	19%	18%	18%
FONCIERE HYPERSUD	France	MEE	51%	51%	51%	51%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ICADE	France	MEE	18%	18%	18%	18%
PATRIMOINE ET COMMERCE	France	MEE	20%	20%	20%	20%
PREDIPARK	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SA RESICO	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
EMI1 (EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1)	Luxembourg	Globale (IG)	60%	60%	60%	60%
B IMMOBILIER	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
IRIS HOLDING FRANCE	France	Globale (IG)	80%	80%	0%	0%
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
<b>OPCVM</b>						
FEDERAL FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 2 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 3 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 4 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 5 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 7 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 10 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 12 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 14 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
GRD 16 FCP	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
GRD 17 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 18 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 19 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 20 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 11 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREDIQUANT A1 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREDIQUANT A2 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREDIQUANT A3 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
BFT OPPORTUNITES FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2005 PART A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2006 PART A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2007 A 3DEC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2007 C2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2008 A1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2008 COMP BIS A2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2008 COMPAR TER A3	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR ROOSEVELT INVESTISSEMENT PARTS A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 8 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 9 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2010 A1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2010 A2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA 2010 A3	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA INFR 2006-2007 A	France	Globale (IG)	100%	100%	94%	94%
FCPR PREDICA SECONDAIRE I PART A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA SECONDAIRE I PART B	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREDIQUANT OPPORTUNITES	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREDIQUANT STRATEGIES	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR CAA COMP TER PART A3	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR UI CAP SANTE A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA FRANCE CROISSANCE 2 A FCPR	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA PRIV. FINANC. COMP. 1 A1 FC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA PRIV. FINANC. COMP. 2 A2 FC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR UI CAP AGRO	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR CAA 2013	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCPR PREDICA SECONDAIRE III A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OBJECTIF LONG TERME	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2013 FCPR B1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2013 FCPR C1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2013 FCPR D1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2013-3	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LRP-CPT JANVIER 2013 .030 13-21 11/1:00 AM	Luxembourg	Globale (IG)	84%	84%	84%	84%
AMUNDI GRD 22 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 13 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 21 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 23	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
CAA 2013-2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCT MID CAP 2 05/12/22	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CNP ACP OBLIG	France	MEE	50%	50%	50%	50%
CNP ACP 10 FCP	France	MEE	50%	50%	50%	50%
CORSAIR 1.5255% 25/04/35	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AGRICOLE RIVAGE DETTE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2015 CPT 1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2015 CPT 2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAREPTA RE-2015 -1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ARTEMID	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
F CORE EU CR 19 MM	France	Globale (IG)	44%	44%	44%	44%
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOISE PARTS PART A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOISE FIPS c.l. A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAREPTA 2016	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA 2016	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA INFRASTRUCTURE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CA VITA PRIVATE DEBT CHOISE FIPS cl.A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA SECONDAIRE IV	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCT BRIDGE 2016-1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAREPTA R 2016	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FCT CAREPTA 2-2016	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREDIQUANT EUROCROISSANCE A2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FPCI COGENERATION FRANCE I	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CORS FIN 1.52 10-38	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PURPLE PR 1.36 10-38	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CORS FIN 251038	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CORS FINA FLR 1038 serie 145	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CORS FINA FLR 1038 serie 146	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PURP PR 1.093 10-38	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA INFRASTRUCTURE 2017	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA PE 2017 (CAA PRIVATE EQUITY 2017)	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA PE 2017 BIS (CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS)	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA PE 2017 France INVESTISSEMENT (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA PE 2017 MEZZANINE (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA PE 2017 TER CONSO (CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER)	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 44	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 44 N2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD 54	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
UI CAP SANTE 2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA PR FI II C1 A1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Effithermie	France	Globale (IG)	89%	89%	89%	89%
FCT CAA 2017-1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Prediquant Premium	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD44 n°3	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT I	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
<b>Fonds UC</b>						
LCL TRIPLE H AV J14	France	Globale (IG)	97%	97%	100%	100%
ACTICCIA VIE	France	Globale (IG)	99%	99%	99%	99%
OPTALIME FCP 3DEC	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
CA MASTER PATRIM.3D	France	Globale (IG)	98%	98%	98%	98%
CA MASTER EUROPE 3D	France	Globale (IG)	47%	47%	47%	47%
VENDOME INVEST.3DEC	France	Globale (IG)	91%	91%	90%	90%
GRD IFC 97 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD FCR 99 3DEC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OBJECTIF PRUDENCE	France	Globale (IG)	85%	85%	100%	100%
OBJECTIF DYNAMISME	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GRD CAR 39	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OBJECTIF MEDIAN	France	Globale (IG)	100%	100%	92%	92%
ANTINEA	France	Globale (IG)	56%	56%	66%	66%
MDF 89	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AM.PULSATIONS 3D	France	Globale (IG)	58%	58%	58%	58%
LCL ALLOC.DYNAM.3D	France	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
ATOUT FRANCE-C-3DEC	France	Globale (IG)	42%	42%	42%	42%
ATOUT EUROPE -C- 3D	France	Globale (IG)	82%	82%	82%	82%
ATOUT MONDE -C-3DEC	France	Globale (IG)	89%	89%	89%	89%
CPR CONSOM ACT P 3D	France	Globale (IG)	51%	51%	51%	51%
RSD 2006 3DEC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL MG.FL.0-100 3D	France	Globale (IG)	80%	80%	81%	81%
LCL MGEST 60 3 DEC	France	Globale (IG)	84%	84%	85%	85%
INVEST RESP S3 3D	France	Globale (IG)	66%	66%	64%	64%
ATOUT PREM'S ACT.3D	France	Globale (IG)	99%	99%	99%	99%
AM.AFD AV.D.P1 3D	France	Globale (IG)	75%	75%	75%	75%
RAVIE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ENIUM 3D	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
ECOFI MULTI OPP.3D	France	Globale (IG)	84%	84%	81%	81%
LCL FLEX 30	France	Globale (IG)	50%	50%	63%	63%
AXA EUR.SM.CAP E 3D	France	Globale (IG)	73%	73%	70%	70%
PREFER.RDM 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREF.RDM EXCLUS.3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CPR SILVER AGE P 3D	France	Globale (IG)	50%	50%	45%	45%
EXPANSIA VIE 3D	France	Globale (IG)	99%	99%	100%	100%
LCL V.RDM 8 AV 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
EXPANSIA VIE 2 FCP	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL D.CAPT.JU.10 3D	France	Non consolidée	0%	0%	87%	87%
EXPANSIA VIE 3 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL F.S.AV.(S.10)3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
EXPANSIA VIE 4 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CPR REFL SOLID P 3D	France	Globale (IG)	86%	86%	55%	55%
CPR REFL SOLID 3D	France	Globale (IG)	96%	96%	96%	96%
SONANCE VIE 3DEC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL FSF.AV(F.11)3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
IND.CAP EMERG.-C-3D	France	Globale (IG)	81%	81%	89%	89%
LCL F.S.F.AV.11 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SONANCE VIE 2 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPALIA VIE 2 3D	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
SONANCE VIE 3 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPALIA VIE 3 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPCIMMO -PRÉM O.-5D	France	Globale (IG)	93%	93%	93%	93%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
OPCIMMO -LCL OP.-5D	France	Globale (IG)	94%	94%	94%	94%
CPR RE.S.0-100 P 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CPR R.ST.0-100E.0-1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SONANCE VIE 4 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AMUNDI PATRIMOINE C	France	Globale (IG)	84%	84%	84%	84%
SONANCE VIE 5 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
DNA 0%12-240418 INDX	Luxembourg	Non consolidée	0%	0%	80%	80%
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	Luxembourg	Globale (IG)	79%	79%	79%	79%
DNA 0% 27/06/18 INDX	Luxembourg	Globale (IG)	86%	86%	82%	82%
SELECTANCE 2017 3D	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
SONANCE VIE 6 3D	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL V RDM (N 12) 3D	France	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
DNA 0% 21/12/20 EMTN	Luxembourg	Globale (IG)	72%	72%	71%	71%
DNA 0% 21/12/2020	Luxembourg	Non consolidée	0%	0%	89%	89%
SOLIDARITE IN SANTE	France	Globale (IG)	85%	85%	86%	86%
SONANCE VIE 7 3D	France	Globale (IG)	97%	97%	97%	97%
SONANCE VIE N8 3D	France	Globale (IG)	98%	98%	99%	99%
AM GLOB. M MUL ASS P	France	Globale (IG)	70%	70%	71%	71%
SONANCE VIE N9 C 3D	France	Globale (IG)	98%	98%	98%	98%
AMUNDI EQ E IN AHEC	Luxembourg	Globale (IG)	29%	29%	45%	45%
UNIPIERRE ASSURANCE ( SCPI )	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI VICQ D'AZIR VELL	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ATOUT VERT HOR.3DEC	France	Globale (IG)	35%	35%	36%	36%
LCL DEVELOPEM.PME C	France	Globale (IG)	70%	70%	71%	71%
LCL T.H. AV(04/14) C	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ACTICCIA VIE N2 C	France	Globale (IG)	99%	99%	99%	99%
AF INDEX EQ USA A4E	Luxembourg	Globale (IG)	86%	86%	84%	84%
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	Luxembourg	Globale (IG)	28%	28%	42%	42%
LCL ACT.USA ISR 3D	France	Globale (IG)	52%	52%	52%	52%
ARC FLEXIBOND-D	France	Globale (IG)	56%	56%	56%	56%
ACTIONS 50 3DEC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL ACT.IMMOBI.3D	France	Globale (IG)	48%	48%	48%	48%
LCL AC.DEV.DU.EURO	France	Globale (IG)	67%	67%	58%	58%
LCL AC.EMERGENTS 3D	France	Globale (IG)	51%	51%	51%	51%
LCL FDS ECH.MONE.3D	France	Globale (IG)	83%	83%	83%	83%
ARAMIS PATRIM D 3D	France	Globale (IG)	35%	35%	43%	43%
LCL DOUBLE HORIZON AV (NOV.2014)	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL TRIPLE HORIZON AV (09 2014)	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
ACTICCIA VIE 3	France	Globale (IG)	99%	99%	99%	99%
LCL PREM VIE 2/4 C	France	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	France	Globale (IG)	91%	91%	91%	90%
AMUNDI TRANSM PAT C	France	Globale (IG)	98%	98%	100%	100%
TRIANANCE 6 ANS	France	Globale (IG)	62%	62%	62%	62%
ACTICCIA VIE N4	France	Globale (IG)	99%	99%	99%	99%
LCL TRIPLE HORIZON AV (JANV. 201)	France	Globale (IG)	97%	97%	100%	100%
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	France	Globale (IG)	65%	65%	78%	78%
LCL TRIPLE TEMPO AV (FEV.2015)	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AMUNDI VALEURS DURAB	France	Globale (IG)	68%	68%	63%	63%
CPR OBLIG 12 M.P 3D	France	Globale (IG)	68%	68%	66%	66%
AMUNDI HORIZON 3D	France	Globale (IG)	66%	66%	66%	66%
ACTICCIA VIE 90 C	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL ACTIONS EURO C	France	Globale (IG)	81%	81%	82%	82%
LCL PREMIUM VIE 2015	France	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
AF EQUI.GLOB.AHE CAP	Luxembourg	Globale (IG)	86%	86%	91%	91%
LCL ACT.E-U ISR 3D	France	Globale (IG)	50%	50%	43%	43%
AMUNDI OBLIG EURO C	France	Globale (IG)	47%	47%	46%	46%
CPR RENAI.JAP.-P-3D	France	Globale (IG)	59%	59%	59%	59%
AM AC FR ISR PC 3D	France	Globale (IG)	38%	38%	50%	50%
BNP PAR.CRED.ERSC	France	Globale (IG)	65%	65%	66%	66%
LCL 6 HORIZ. AV 0615	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
INDOS.EURO.PAT.PD 3D	France	Globale (IG)	45%	45%	45%	45%
CPR CROIS.REA.-P	France	Globale (IG)	33%	33%	29%	29%
AM.AC.MINER.-P-3D	France	Globale (IG)	47%	47%	44%	44%
FONDS AV ECHUS FIA A	France	Globale (IG)	98%	98%	100%	100%
LCL PHOENIX VIE 2016	France	Non consolidée	0%	0%	94%	94%
LCL TRIP HORIZ SEP16	France	Globale (IG)	78%	78%	78%	78%
ACTICCIA VIE 90 N2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL TEMPO 6 ANS AV (	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
TRIALIS 6 ANS	France	Non consolidée	0%	0%	68%	68%
LCL DBL HOR AV NOV15	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
ACTICCIA VIE 90 N3 C	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL INVEST.EQ C	France	Globale (IG)	92%	92%	92%	92%
LCL INVEST.PRUD.3D	France	Globale (IG)	91%	91%	91%	91%
CPR GLO SILVER AGE P	France	Globale (IG)	98%	98%	98%	98%
ACTICCIA VIE 90 N4	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL L.GR.B.AV 17 C	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL OPTIM VIE T 17 C	France	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
LCL TRP HOZ AV 0117	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ACTICCIA VIE 90 N6 C	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FONDS AV ECHUS FIA C	France	Globale (IG)	97%	97%	99%	99%
LCL LATITUDE VIE17 C	France	Globale (IG)	91%	91%	97%	97%
LCL 3 TEMPO AV 11/16	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AMUN TRESO CT PC 3D	France	Globale (IG)	82%	82%	63%	63%
LCL TRIPLE TE AV OC	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
INDOSUEZ ALLOCATION	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
LCL OPTIM II VIE 17	France	Globale (IG)	95%	95%	94%	94%
LCL AUTOCALL VIE 17	France	Globale (IG)	90%	90%	90%	90%
LCL DOUBLE HORIZON A	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
TRIANANCE 6 ANS N 4	France	Globale (IG)	75%	75%	73%	73%
FONDS AV ECHUS FIA D	France	Non consolidée	0%	0%	100%	100%
LCL AC MONDE	France	Globale (IG)	42%	42%	42%	42%
AMUN.ACT.REST.P-C	France	Globale (IG)	50%	50%	52%	52%
AMUNDI KBI ACTIONS C	France	Globale (IG)	85%	50%	85%	50%
LCL ACT RES NATUREL	France	Globale (IG)	65%	65%	60%	60%
CAPITOP MON. C 3DEC	France	Globale (IG)	42%	42%	46%	46%
SOLIDARITE AMUNDI P	France	Globale (IG)	58%	58%	56%	56%
INDO ALLOC MANDAT C	France	Globale (IG)	92%	91%	0%	0%
LCL MONETAIRE C SI	France	Globale (IG)	70%	70%	0%	0%
LCL TRI ESC AV 0118	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
TRIANANCE 6 ANS 5 C	France	Globale (IG)	79%	79%	0%	0%
LCL BDP MONETAR B C	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
A FD EQ E CON AE(C)	France	Globale (IG)	45%	45%	0%	0%
A FD EQ E FOC AE (C)	France	Globale (IG)	58%	58%	0%	0%
AMU-AB RET MS-EEUR	France	Globale (IG)	59%	59%	0%	0%
AMUNDI ALLOCATION C	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
PORTF DET FI EUR AC	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%
BFT SEL RDT 23 PC	France	Globale (IG)	100%	100%	0%	0%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
LCL BDP MONET. A C	France	Globale (IG)	98%	98%	0%	0%
BFT STATERE P (C)	France	Globale (IG)	46%	46%	0%	0%
CPR FOCUS INF.-P-3D	France	Globale (IG)	62%	62%	0%	0%
EXAN.PLEI.FD P	France	Globale (IG)	59%	59%	0%	0%
AMUNDIOBLIGMONDEP	France	Globale (IG)	47%	47%	0%	0%
<b>OPCI</b>						
Nexus1	Italie	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPCI Predica Bureau	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPCI PREDICA HABITATION	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPCI PREDICA COMMERCES	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPCI CAMP INVEST	France	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
OPCI IRIS INVEST 2010	France	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
OPCI MESSIDOR	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPCI eco campus	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OPCI MASSY BUREAUX	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
<b>Sociétés civiles immobilières</b>						
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI BMEDIC HABITATION	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI FEDERALE VILLIERS	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI FEDERLOG	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI FEDERLONDRES	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI FEDERPIERRE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI GRENIER VELLEF	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 1	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 100	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 101	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 3	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 12	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 81	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 148	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 102	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 103	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 104	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 105	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 107	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 108	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 109	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 11	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 110	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 112	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 113	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 115	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 116	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 117	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 118	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 120	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 121	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 122	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 123	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 126	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 128	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 129	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
SCI IMEFA 13	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 131	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 17	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 18	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 20	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 32	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 33	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 34	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 35	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 36	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 37	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 38	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 39	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 4	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 42	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 43	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 44	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 47	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 48	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 5	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 51	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 52	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 54	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 57	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 58	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 6	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 60	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 61	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 62	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 63	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 64	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 67	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 68	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 69	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 72	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 73	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 74	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 76	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 77	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 78	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 79	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 80	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 82	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 84	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 85	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 89	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 91	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 92	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 96	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI MEDI BUREAUX	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI PACIFICA HUGO	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	France	Globale (IG)	99%	99%	99%	99%
SCI VAL HUBERT (SCPI)	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 132	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
SCI IMEFA 22	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 83	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 25	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 140	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 8	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 16	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	France	Globale (IG)	70%	70%	70%	70%
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	France	Globale (IG)	70%	70%	70%	70%
SCI IMEFA 156	France	Globale (IG)	90%	90%	90%	90%
SCI IMEFA 150	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 155	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 158	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 159	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 164	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 171	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
SCI IMEFA 170	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 169	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 168	France	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
SCI IMEFA 166	France	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
SCI IMEFA 157	France	Globale (IG)	90%	90%	90%	90%
SCI IMEFA 167	France	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
SCI IMEFA 172	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
SCI IMEFA 10	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 9	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 2	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI IMEFA 173	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
SCI IMEFA 174	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
SCI IMEFA 175	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
SCI IMEFA 149	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
SCI IMEFA 176	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
IMEFA 177	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
IMEFA 178	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
IMEFA 179	France	Globale (IG)	100%	100%	99%	99%
SCI Holding Dahlia	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
DS Campus	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Issy Pont	France	Globale (IG)	75%	75%	75%	75%
SCI CARGO PROP HOLD	France	MEE	30%	30%	30%	30%
SCI Vaugirard 36-44	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
<b>Premium Green</b>						
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN TV2027	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GR 0% 28	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN 4,56%/06-21	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN 4,52%/06-21 EMTN	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN TV 06/22	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN TV/23/052022 EMTN	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN 4.33%06-29/10/21	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN 4 .54% 06-13.06.21	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN 4.5575%21EMTN	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN TV 22	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN TV07/22	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances	Pays	Méthode	30.06.2018		31.12.2017	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
PREMIUM GREEN TV 07/22	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREM GRE 1.53 04-35	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREM GRE 1.55 07-40	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREM GRE 0.51 10-38	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREGREEN 0.63 10/25/38 Corp	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREGREEN 1.095 10/25/38 Corp	Irlande	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
<b>Succursales</b>						
CALIE EUROPE succursale France	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CALIE EUROPE succursale Pologne	Pologne	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CACI VIE succursale CACI LIFE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CACI NON VIE succursale CACI NON LIFE	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CACI VITA succursale CACI LIFE	Italie	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
CACI DANNI succursale CACI NON LIFE	Italie	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PREDICA-PREVOYANCE DIALOGUE DU CREDIT AGRICOLE succursale en Espagne	Espagne	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

(Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018)

Crédit Agricole Assurances  
50-56, rue de la Procession  
75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit Agricole Assurances, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 "Instruments financiers" exposé dans la note 1 « principes et méthodes applicables dans le groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 27 juillet 2018

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**ERNST & YOUNG et Autres**

Frédéric Trouillard-Mignen

Anik Chaumartin

Olivier Drion

Olivier Durand

# ATTESTATION DU RESPONSABLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image

fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sur la période concernée.

Fait à Paris, le 3 août 2017

Frédéric Thomas, Directeur Général



Crédit Agricole Assurances, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros  
Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris - RCS Paris 451 746 077

[www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com)